Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

FACTURE DE PIANOS

SESSION 2026

UNITÉ UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

fficient : 3 pour l'unité UG1 ; aucun coefficient autonome pour l'EMC Durée : 2 heu

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Histoire, libertés d'expression et de la presse (9 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Géographie, contrastes de densité en France métropolitaine (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Enseignement moral et civique, liberté d'expression et débat public (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : ÉVALUATION ORALE DE L'UNITÉ UG1 DU CAP FACTURE DE PIANOS

Modalité réglementaire : l'histoire-géographie et l'EMC ne constituent pas une épreuve écrite autonome. L'évaluation ponctuelle correspond à un oral de 15 minutes, dont 5 minutes de préparation. Le candidat présente une liste de six documents portant sur les thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC ; un thème est tiré au sort, puis l'examinateur échange avec le candidat. Le coefficient 3 s'applique à l'unité UG1, qui comprend le français, l'histoire-géographie et l'EMC.

Le CAP Facture de pianos ayant pour première session 2028, il n'existe pas de session d'examen de ce diplôme en 2026. Les documents et questions ci-dessous ne peuvent donc pas constituer un sujet réglementaire de cette session. Le barème sur 20 et les trois parties sont présentés comme une organisation de contenu, et non comme un barème réglementaire propre à l'EMC.

Pour l'étude des documents, mobilisez les informations fournies, distinguez les faits des interprétations et justifiez vos réponses. Pour la situation d'EMC, formulez un jugement argumenté en vous appuyant sur les principes et valeurs de la République.

Partie 1 : Histoire, libertés d'expression et de la presse (9 points)

Analyse critique et confrontation de sources historiques

À partir des deux textes historiques du DT 1, présentez leur contexte, confrontez leurs dispositions et examinez ce qu'ils permettent d'établir sur la reconnaissance de la liberté d'expression et ses limites.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur ou l'autorité à l'origine de chacun des deux textes. Situez-les dans leur contexte historique.

1.2 (2 points) Expliquez le sens de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Relevez la limite à la liberté qu'il énonce.

1.3 (3 points) Confrontez les deux textes : indiquez ce que la loi de 1881 affirme sur la liberté de la presse et montrez un point de continuité avec le texte de 1789.

1.4 (2 points) Présentez la portée et une limite de ces documents pour connaître l'histoire des libertés. Votre réponse distinguera ce que les textes de droit proclament de leur application concrète dans la société.

Partie 2 : Géographie, contrastes de densité en France métropolitaine (7 points)

Lire des données spatiales et caractériser des contrastes territoriaux

À partir du DT 2, comparez les densités de population de trois régions françaises. Une densité est le nombre moyen d'habitants par kilomètre carré. Les valeurs sont arrondies.

Densité de population de trois régions françaises, 2021

Région	Densité, en hab./km²
Île-de-France	1 022
Bretagne	125
Bourgogne-Franche-Comté	59

Données arrondies, exprimées en habitants par kilomètre carré. Source indiquée dans le DT 2.

2.1 (2 points) Classez les trois régions de la plus densément peuplée à la moins densément peuplée. Relevez la densité la plus élevée et la densité la plus faible.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en indiquant, pour chaque région, si sa densité est la plus élevée, intermédiaire ou la plus faible parmi les trois régions présentées.

2.3 (3 points) Décrivez le contraste de densité entre les régions du tableau et proposez deux facteurs géographiques ou économiques pouvant contribuer à ces différences. Expliquez enfin pourquoi la densité moyenne ne suffit pas à décrire toutes les inégalités à l'intérieur d'une région.

Partie 3 : Enseignement moral et civique, liberté d'expression et débat public (4 points)

Exercer sa liberté d'expression dans le respect des droits d'autrui

Étudiez la situation présentée dans le DT 3. Votre réponse doit s'appuyer sur le document et distinguer une opinion, une insulte et une menace.

3.1 (2 points) Identifiez la liberté et les valeurs de la République en jeu dans cette situation. Expliquez pourquoi la liberté d'expression est un droit qui s'exerce dans le respect de la loi et des droits d'autrui.

3.2 (2 points) Proposez une réponse civique et concrète à la situation. Votre proposition doit protéger la personne visée, préserver la possibilité d'un désaccord argumenté et indiquer à qui demander de l'aide si les messages deviennent menaçants.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SOURCES HISTORIQUES : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DE LA PRESSE

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Ce texte est adopté pendant la Révolution française par les représentants réunis en Assemblée nationale constituante.

Document 2 : Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 1. « L'imprimerie et la librairie sont libres. »

Cette loi est adoptée sous la Troisième République. Les extraits sont reproduits à partir des textes juridiques d'origine ; ils permettent d'étudier des principes énoncés par la loi, mais ne décrivent pas à eux seuls toutes les conditions de leur application.

DT 2 : DENSITÉS DE POPULATION DANS TROIS RÉGIONS FRANÇAISES

Les données ci-dessous donnent la densité moyenne de population de trois régions françaises en 2021, en habitants par kilomètre carré. Elles sont arrondies. Source : INSEE, données de population et de superficie des régions, millésime 2021 ; valeurs présentées sous forme arrondie.

Densité de population en 2021

Région	Densité, en hab./km²
Île-de-France	1 022
Bretagne	125
Bourgogne-Franche-Comté	59

Habitants par kilomètre carré, valeurs arrondies.

DT 3 : SITUATION CIVIQUE : DÉSACCORD EXPRIMÉ SUR UN ESPACE NUMÉRIQUE

Dans un groupe de discussion lié à une exposition organisée par leur établissement, deux élèves ne sont pas d'accord sur le choix d'une œuvre. L'un publie une critique argumentée de l'œuvre et de son message. Un autre répond en insultant l'élève qui a formulé cette critique, puis écrit qu'il va l'attendre à la sortie pour « lui faire payer ». Plusieurs membres du groupe ont vu les messages. Aucun adulte n'a encore été informé.

La situation met en jeu la liberté d'expression, le respect de la dignité et de la sécurité des personnes, ainsi que la responsabilité de chacun dans un échange public. Une critique d'une

œuvre ou d'une opinion peut être exprimée ; les insultes et les menaces ne se confondent pas avec un désaccord argumenté.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la dernière colonne en comparant les valeurs du DT 2. Une seule réponse est attendue par ligne : densité la plus élevée, intermédiaire ou la plus faible.

Classement des densités régionales

Région	Densité, en hab./km²	Position parmi les trois régions
Île-de-France	1 022	
Bretagne	125	
Bourgogne-Franche-Comté	59	

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.